



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires culturelles
de Mayotte**

Dossier suivi par :
Michaël TOURNADRE
ISCP-DAC

Poste : 06 39 09 93 95
michael.tournadre@culture.gouv.fr

Mamoudzou, le 04 décembre 2025

Le Directeur des affaires culturelles
de Mayotte

à

Lola FURLAN
Chargée de développement projet
au sol, zone OI
Albioma Solaire Réunion

Objet : Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur la parcelle AY14 (commune de Dembéni)

Par courriel en date du 19 novembre 2025, vous nous avez saisis afin de rendre nos observations sur le projet création de centrale photovoltaïque (parcelles AY14), commune de Dembéni.

À ce jour, la parcelle concernée se situe en partie dans le rayon de 500 m. de l'usine sucrière d'Hajangoua, immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral n° 2016-7006 et en instance de classement par arrêté ministériel du 19 mars 2025. Conformément à l'article L. 621-32 du code du patrimoine, les travaux seront soumis à une autorisation préalable, pour laquelle l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) sera sollicité.

Par ailleurs, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique (cf. livre V du code du patrimoine). Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue. Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune concernée conformément à l'article L 531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à la disposition du maître d'ouvrage sur toutes les questions patrimoniales, archéologiques et architecturales.

Le Directeur des affaires culturelles

P/O M. Tournadre

Franck SÉNANT

